



Demande de matériel audio/vidéo

Procédure :

- 1- Vous effectuez la réservation par le biais de ce formulaire au moins 15 jours avant la manifestation
- 2- Le matériel est livré par l'appariteur ou vous pouvez le récupérer à l'Hôtel de Ville
- 3- Le matériel est rapporté au service scolaire par l'appariteur ou par vous

Ce formulaire n'est accessible que par certains usagers.

Veillez [vous connecter en cliquant ici](#) puis revenez sur cette page.

Vous aurez ainsi accès aux demandes en ligne qui vous sont proposées.